



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN
ARTOIS-PICARDIE

DREAL Nord Pas-de-Calais
DREAL de bassin Artois-Picardie

Les contours de la compétence GEMAPI

La compétence GEMAPI est définie par les alinéas suivants du L211-7 du code de l'environnement

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

PROJET

Inclus dans la GEMAPI

Compétence	GEMA ou PI ?	Missions
1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	MA + PI	Rétention, ralentissement, ressuyage de crues Restauration de champs d'expansion des crues, arasement de merlons
2° Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau	MA	Plans de gestion (L214-1 à L 214-6) Entretien, berges, ripisylve et atterrissements
5° La défense contre les inondations et contre la mer	PI	Études et travaux neufs sur l'implantation d'ouvrages de protection Entretien et gestion des ouvrages de protection existants La défense contre la mer n'inclut pas la gestion du trait de côte et son érosion
8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines	MA	Plan de gestion des milieux aquatiques, entretien Opération de renaturation, restauration de zones humides Continuité écologique, gestion du transport sédimentaire

Non inclus dans la GEMAPI

Compétence	Missions
Autres alinéas du L 211-7 du CE	3° L'approvisionnement en eau
	4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
	6° La lutte contre la pollution
	7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
	9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile
	10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants (Canaux de navigation, fossés agricoles, canaux d'irrigation, canaux/fossés d'assainissement, barrage anti sel,)
	11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (Stations de mesure, bancarisation, observatoires)
12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (secrétariat et animation d'un SAGE, d'un contrat de milieux ...)	
Politique de prévention contre les inondations	Secrétariat et animation d'un PAPI, d'une SLGRI
Politique du logement et du cadre de vie (L5214-16 CGCT)	Programmes d'actions de réduction de la vulnérabilité
Aménagement de l'espace (L5214-16 CGCT)	Prise en compte du risque inondation dans les projets urbains (SCOT, PLU)
	Mise en valeur du littoral et gestion du trait de côte
Police général du maire (L2112-2, L2212 CGCT),	Élaboration ou accompagnement à l'élaboration des PCS Action d'accompagnement de planification et d'organisation de la gestion de crise Mise en place de dispositifs de surveillance, de prévision et d'alerte des inondations DICRIM et PCS, repères de crue, dispositif complémentaire de prévision des crues, fermeture d'établissement, évacuation, expropriation, refus permis de construire...

Les compétences « prévention et prévision des inondations »

En matière de risques inondation, la GEMAPI existe dans un paysage varié d'outils et compétences :

	Etat	Commune	EPCI-FP	SM, EPAGE, EPTB, CG, CR	Acteurs privés
Planification	PGR SLGRI		SLGRI PAPI	SLGRI PAPI SAGE	Plan de gestion ASA
Connaissance et conscience du risque	PAC IAL Cartographie on line	DICRIM Repère de crue Information	PAPI	PAPI	PPMS PCA Associations
Prévision	SPC / Vigicrues Météo	Dispositifs locaux	Dispositifs locaux PAPI	Dispositifs locaux PAPI	
Gestion de crise	ORSEC Exercices Prise de décision en situation exceptionnelle	PCS	PCS interco PAPI	PAPI	Opérateurs de réseaux
Urbanisme et vulnérabilité	PAC PPRI	SCOT PLU carte communale R111-2 Travaux de réduction de la vulnérabilité	PLUi SCOT Travaux de réduction de la vulnérabilité	Cohérence à l'échelle d'un BV PAPI Travaux de réduction de la vulnérabilité	Travaux obligatoires PPR Opérateurs de réseaux
Ouvrages de protection	Police de l'eau SCSOH Mission d'appui GEMAPI	GEMAPI	GEMAPI PAPI PSR	GEMAPI transférée PAPI PSR	
Financement	FPRNM BOP 181 AEAP ¹	Taxe GEMAPI Budget général	Taxe GEMAPI Budget général	FEDER Aides CG CR	Redevance ASA

1 sur les ouvrages de ralentissement dynamique et de gestion des milieux aquatiques